

A l'attention du : M. Stéphane SORRE, Président de GTM  
M. Hervé BOUGON, Vice Président de GTM

Copie : M. Jean MORIN, Président du Conseil Départemental de la Manche

De la part de : les associations GTM signataires

Le 15 décembre 2023

Concerne : le projet portuaire et le PLUi

Messieurs,

Nous avons particulièrement apprécié la réunion du 9 novembre dernier que vous avez organisée à Bréhal sur l'avancement du PLUi. Certes. Mais, au cours de cette réunion, il a été déclaré que, au stade actuel de ces travaux, le sujet « Ports de Granville » n'avait pas encore été abordé, GTM étant en attente du projet du Département, propriétaire desdits ports de Granville.

A la réflexion, le fait qu'un sujet aussi central dans l'élaboration du PLUi, n'ait pas pu être abordé nous paraît très préoccupant.

En effet,

1. Les Ports de Granville sont une partie importante voire déterminante de l'activité économique et touristique de notre territoire. Ils sont géographiquement dans la ville. Ils constituent une part remarquable du patrimoine granvillais.
2. Leurs aménagements à venir comportent nombre d'imbrications sur l'économie, sur les circulations routières et ferroviaires tant au sein de la ville que sur le territoire de GTM. Elles auront des incidences sociétales. Sans oublier que doit être pris aussi en compte dans ces choix d'aménagement ce qui est exprimé dans le STRADET.
3. « *Faire de GTM un territoire d'exception en le promouvant premier territoire nautique de France* » telle a été l'orientation qui avait été fixée lors de la réunion du Conseil de GTM de lancement de l'élaboration du PLUi, le 29 mai 2018.

Vous comprendrez qu'à travers les échanges entre Granvillais sur le PLUi ces questions de fond vont prendre de plus en plus d'acuité.

Et ce, d'autant plus qu'en se référant à la définition du PLUi telle que formulée dans votre site internet (\*), tout un chacun notera l'objet du PLUi, à savoir - conformément au PADD – établir des orientations, des zonages et des règles applicables à la totalité du territoire de GTM composé de propriétés publiques et privées.

Le fait qu'un point aussi central dans les travaux du PLUi ait été éludé jusqu'à ce jour nous a incités à revenir vers vous et à vous alerter.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée

### **Associations signataires**

Gilles CHAUVEAU Promotion des Ports De Granville	Catherine HUYNH Manche Nature	Françoise de LIGNAC Les Amis de l'Anse de Herel
Philippe DENOLLE Collectif de défense des axes ferroviaires Sud Normandie	Alain CABOS Un avenir avec le St-Pairais	Laurent TOURY Défense de la Vallée du Lude
Pierre HEDOUIN Strang Hugg	Catherine de VOS Vie et Mémoire du Vieux Granville	

**Courrier à adresser à :**

**Gilles CHAUVEAU,**  
Champ Cul d'Orge  
Route de la Foulerie  
50800 VILLEDIEU LES  
POËLES

### **(\*) Définition du PLUi extraite du site internet de GTM**

- 1) Apporter une réponse aux objectifs inscrits dans les statuts de la Communauté de Communes : développer le territoire communautaire de manière équilibrée, durable et solidaire ;
- 2) Définir la destination des sols ;
- 3) Donner les grandes orientations communautaires ;
- 4) Appliquer spatialement le projet de territoire ;
- 5) Aménager et développer un territoire singulier partagé entre les 32 communes »